



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **34**
- représentés : **6**
TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M- Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe - - - M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHHEIM/BR. :</i> - M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLOBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire - <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Chantal SITTNER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

- M. Bruno EYDER
Mme Marie-Reine FISCHER
Mme Marie-Mad. IANTZEN
Mme Solène HOEHN
M. Jean-Michel WEBER
M. Marc DECKERT
ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
ayant donné procuration à M. Laurent JUSCZAK
ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
ayant donné procuration à M. Laurent FURST
ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membres excusés :

- M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH
M. Fabien SCHMITT, Adjoint de DACHSTEIN

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

- M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-10-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D’ACTIVITES A MOLSHEIM : CESSION FONCIERE : ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 25-71 DU 25 SEPTEMBRE 2025

N° 26-10

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU Sa délibération N° 25-71 du 25 septembre 2025, donnant son accord à la vente par la Ville de MOLSHEIM à l'entreprise MERCK ou toute personne physique ou morale se substituant à elle, du terrain classé au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de MOLSHEIM en zone UX et cadastré, section 37, parcelle N° 161, d'une contenance de 753 m² ;

CONSIDERANT que le montant de la transaction foncière indiquée dans ladite délibération est de 40.000 € l'are nets vendeur, alors qu'en réalité il s'élève à 40.000 € pour l'emprise foncière totale de 753 m² ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 22 janvier 2026, suggérant dès lors :

- d'une part, d'annuler la délibération N° 25-71 du 25 septembre 2025,
- d'autre part, de prendre une nouvelle délibération dûment modifiée ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
décide

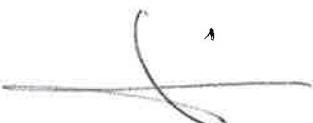
d'annuler, purement et simplement, sa délibération N° 25-71 du 25 septembre 2025 donnant son accord à la vente par la Ville de MOLSHEIM à l'entreprise MERCK ou toute personne physique ou morale se substituant à elle, du terrain classé au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de MOLSHEIM en zone UX et cadastré, section 37, parcelle N° 161, d'une contenance de 753 m², en raison d'une erreur de plume concernant le montant de la transaction foncière idoine,

et précise

qu'une nouvelle délibération dûment modifiée sera prise, séance tenante.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 février 2026
- publication sur le site internet le : 06 février 2026